

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 JUIN 2026

Grilles tarifaires applicables du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 inclus, pour les prestations des espaces Mirabeau et Rosa-Parks.

1 Les adhésions de l'Espace Mirabeau et de l'Espace Rosa Parks

L'adhésion, qu'elle soit annuelle ou sous la forme d'un « Pass Vacances » est obligatoire pour accéder aux prestations des Espaces Mirabeau et Rosa-Parks.

L'adhésion annuelle permet un accès aux prestations pour la période du 01 septembre 2026 au 31 août 2027.

Le « Pass Vacances » permet aux habitants d'accéder à la programmation pour une seule période de vacances scolaires. Il est ainsi possible d'adhérer à un « Pass Vacances » par période de vacances scolaires. Le « Pass Vacances » se substitue donc à l'adhésion annuelle pour la période de vacances scolaires concernée.

L'adhésion annuelle ou le « Pass Vacances » ne sont pas obligatoires dans les situations suivantes :

- ➔ Une personne qui accompagne un habitant porteur de handicap et/ou d'une mesure sociale
- ➔ Pour bénéficier d'un accompagnement à l'accès aux droits et/ou à la médiation numérique
- ➔ Les personnes bénévoles ayant signé une convention de collaborateur occasionnel avec la ville de Blois
- ➔ Pour les événements, les soirées ponctuelles et les actions sur l'espace public
- ➔ Pour l'accueil de loisirs de l'Espace Mirabeau

Un principe de réciprocité des adhésions s'applique selon les modalités suivantes :

- ➔ Une adhésion à l'Espace Mirabeau équivaut à une adhésion à l'Espace Rosa-Parks, et inversement
- ➔ Une adhésion à l'Espace Mirabeau équivaut à une adhésion à la Maison de Bégon, et inversement
- ➔ Une adhésion à l'Espace Rosa-Parks équivaut à une adhésion à l'ALEP, et inversement
- ➔ Une adhésion dans les centres sociaux municipaux équivaut à une adhésion dans les accueils jeunes de la ville de Blois, et inversement

L'adhésion est formalisée par la remise d'une carte et/ou d'une facture.

Tarifs de l'adhésion annuelle Validité du 01 septembre 2026 au 31 août 2027		Tarifs 2026/2027	
		Résident à BLOIS	Résident Hors Blois
Enfant, jeune - 25 ans Trimestre*	Annuel	2,55€	4,45€
	Trimestre 1	1,60€	3€
	Trimestre 2	0,8€	1,50€
Adulte + 25 ans Trimestre*	Annuel	8,05€	13,40€
	Trimestre 1	5,40€	9€
	Trimestre 2	2,70€	4,50€
Famille Trimestre*	Annuel	13,90€	23,10€
	Trimestre 1	9,20€	15,40€
	Trimestre 2	4,60€	7,70€
Pour une personne morale: ➔ pour une utilisation des locaux dans le cadre d'une convention de prêt ➔ pour une participation de groupe aux activités ➔ pour l'emprunt de jeux à la Ludothèque		34,85€	58€
Tarif pour le « Pass vacances »		Résident à BLOIS	Résident Hors Blois
Pass Vacances Enfant, jeune - 25 ans		1,20€	2€
Pass Vacances Adultes + 25 ans		3,50€	5,80€
Pass Vacances Famille		5,80€	9,60€

Ces tarifs s'appliquent au trimestre, afin de ne pas appliquer un tarif annuel pour une adhésion en cours d'année scolaire, et pour faciliter l'inscription à de nouvelles activités en cours d'année, selon les modalités suivantes :

- ➔ Pour une inscription entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, le tarif annuel s'applique.
- ➔ Pour une inscription entre le 1^{er} janvier et le 31 mars, le tarif au trimestre s'applique x 2 : TRIMESTRE 1
- ➔ Pour une inscription à compter du 01 avril, le tarif au trimestre s'applique x 1 : TRIMESTRE 2

2. TARIFS « PROGRAMMATION ANNUELLE » (de septembre à juin hors vacances scolaires)

Ces tarifs s'appliquent aux activités inscrites dans la programmation annuelle du 01 septembre 2026 au 30 juin 2027.

Ces tarifs ne s'appliquent pas pour :

- ➔ l'accompagnement à l'accès aux droits et/ou à la médiation numérique
- ➔ les espaces de participation des habitants
- ➔ les actions de prévention
- ➔ les événements, les soirées ponctuelles et les actions sur l'espace public
- ➔ l'accueil de loisirs de l'Espace Mirabeau

Programmation annuelle		Tarifs 2026/2027	
Foyer Imposable		Résidant à BLOIS	Résidant HORS BLOIS
Pour une personne âgée de - 25 ans	Annuel	47,50€	85,70€
	Quinzomadaire à l'année	23,75€	42,85
	TRIMESTRE 1	31,70	57,15€
	TRIMESTRE 2	15,80	28,55€
Pour une personne âgée de + 25 ans	Annuel	58,90€	104,85€
	Quinzomadaire à l'année	29,45€	52,40€
	TRIMESTRE 1	39,25€	69,90€
	TRIMESTRE 2	19,60€	34,95€
Foyer non imposable		Résidant à BLOIS	Résidant HORS BLOIS
Pour une personne âgée de - 25 ans	Annuel	27,90€	85,70€
	Quinzomadaire à l'année	13,95€	42,85
	TRIMESTRE 1	18,60€	57,15€
	TRIMESTRE 2	9,30€	28,55€
Pour une personne âgée de + 25 ans	Annuel	39,25€	104,85€
	Quinzomadaire à l'année	19,60€	52,40€
	TRIMESTRE 1	26,20€	69,90€
	TRIMESTRE 2	13,10€	34,95€

Ces tarifs s'appliquent au trimestre, afin de ne pas appliquer un tarif annuel pour une adhésion en cours d'année scolaire, et pour faciliter l'inscription à de nouvelles activités en cours d'année, selon les modalités suivantes :

- ➔ Pour une inscription entre le 1° septembre et le 31 décembre, le tarif annuel s'applique.
- ➔ Pour une inscription entre le 1° janvier et le 31 mars, le tarif au trimestre s'applique x 2 : TRIMESTRE 1
- ➔ Pour une inscription à compter du 01 avril, le tarif au trimestre s'applique x 1 : TRIMESTRE 2

Dans le cas d'une animation programmée toutes les deux semaines pour trimestre 1 et/ou trimestre 2, les tarifs sont divisés par 2.

3. Tarifs « découverte »

Ces tarifs concernent :

- ➔ Les activités ponctuelles en période scolaire non inscrite dans la programmation annuelle
- ➔ Les activités proposées lors des périodes de vacances scolaires
- ➔ **Ces tarifs ne concernent pas les sorties**

TARIFS DÉCOUVERTE	Tarifs 2026/2027	
Foyer Imposable	Résident à BLOIS	Résident HORS BLOIS
Pour une personne âgée de - 25 ans	1,90€	3,55€
Pour une personne âgée de + 25 ans	2,40€	4,65€
Forfait famille (à partir de 2 personnes)*	4,25€	8,15€
Foyer non imposable	Résident à BLOIS	Résident HORS BLOIS
Pour une personne âgée de - 25 ans	0,70€	3,55€
Pour une personne âgée de + 25 ans	1,25€	4,65€
Forfait famille (à partir de 2 personnes)*	1,95€	8,15€

*Non remboursable en cas d'absence de l'un des membres de la famille

4. TARIFS « SORTIES »

Ces tarifs concernent :

- ➔ Les sorties qui se déroulent dans le département de Loir-ET-Cher
- ➔ Les sorties qui se déroulent en dehors du département de Loir-et-Cher
- ➔ En période scolaire et de vacances scolaires

4.1 Tarifs sorties Loir-et-Cher

TARIFS SORTIES LOIR-ET-CHER	Tarifs 2026/2027	
Foyer Imposable	Résident à BLOIS	Résident HORS BLOIS
Pour une personne âgée de - 25 ans	3,75€	7€
Pour une personne âgée de + 25 ans	4,75€	9,30€
Forfait famille (à partir de 2 personnes)*	8,45€	16,30€
Foyer non imposable	Résident à BLOIS	Résident HORS BLOIS
Pour une personne âgée de - 25 ans	1,45€	7€
Pour une personne âgée de + 25 ans	2,45€	9,30€
Forfait famille (à partir de 2 personnes)*	3,95€	16,30€

*Non remboursable en cas d'absence de l'un des membres de la famille

4.2 Tarifs sorties hors Loir-et-Cher

TARIFS SORTIES HORS LOIR-ET-CHER	Tarifs 2026/2027	
Foyer Imposable	Résident à BLOIS	Résident HORS BLOIS
Pour une personne âgée de - 25 ans	7,45€	14€
Pour une personne âgée de + 25 ans	9,45€	18,60€
Forfait famille (à partir de 2 personnes)*	16,90€	32,65€
Foyer non imposable	Résident à BLOIS	Résident HORS BLOIS
Pour une personne âgée de - 25 ans	2,95€	14€
Pour une personne âgée de + 25 ans	4,95€	18,60€
Forfait famille (à partir de 2 personnes)*	7,85€	32,65€

*Non remboursable en cas d'absence de l'un des membres de la famille

5.LES FORFAITS

Les forfaits	2026-2027	
	Résidant à BLOIS	Résidant HORS- BLOIS
Ludothèque - Tarif Prêt de jeu pour les adhérents	1,30€ /jeu pour 3 semaines	
Ludothèque Pénalité de retard pour non retour d'un jeu	2,50€ par jeu par semaine de retard	
Ludothèque Tarif prêt de jeu* pour les personnes morales sauf services publics Ville de Blois et d'Agglopolys, CIAS et écoles publiques de Blois	2,50 €/jeu pour 4 semaines	
Ludothèque Tarif prêt de jeu géant	2,50€ pour 1 semaine	
Ludothèque Pénalité de retard pour non retour d'un jeu géant	5€ par jeu par semaine de retard	
Repas	5,80€	
Soirée événementielle	Adhérent	Non adhérent
	7,20 €	15,90€
Photocopies et impressions Forfait A4	0,10 € l'unité	
Photocopies et impressions Forfait A4 Recto/Verso	0,20 € l'unité	
Photocopies et impressions Forfait A3	0,20 € l'unité	
Photocopies et impressions Forfait A3 Recto/Verso	0,40 € l'unité	

6. Tarifs location de salles

Le prêt à titre gratuit pour une personne morale est possible à condition de permettre la mise en œuvre d'une action d'intérêt général qui permet l'accueil des habitants, en cohérence avec les missions des centres sociaux municipaux tels que des activités socioculturelles, socio-éducatives, de développement du lien social, ou un accompagnement à la parentalité et à l'accès aux droits. Pour tout autre objet, le demandeur peut s'adresser au service de la vie associative.

Ce prêt à titre gratuit est conditionné :

- ➔ au paiement d'une adhésion (sauf pour les services de la ville de Blois, d'Agglopolys, du CIAS et de la Caisse des écoles de Blois)
- ➔ au paiement des heures techniques le cas échéant (sauf pour les services de la ville de Blois, d'Agglopolys, du CIAS et de la Caisse des écoles de Blois)
- ➔ à la signature d'une convention de partenariat

6.1 TARIFS LOCATIONS DE SALLES ESPACE ROSA PARKS

SALLES	Tarifs 2026/2027 Par 1/2 journée (<4h)
Salle « Vanille », salle « citron », Cuisine, salle hip hop, salle de danse, bar et hall	60€
Auditorium - Petite salle	22€
SALLE de SPECTACLE / 270 places assises	Tarifs 2026/2027
Conférence, Assemblée Générale	203,5€ par 1/2 journée
Spectacle	392,5€ par représentation
Répétition spectacle	102,5 € par 1/2 journée
Technicien	34,50 € par heure
SSIAP	Règlement des frais conformément au marché public de la ville de Blois.
Pénalité pour défaut d'entretien ménager hors salle de spectacle	60€
Pénalité pour défaut d'entretien ménager salle de spectacle	392,50€

Pour conférence et assemblée générale, sera facturé à l'utilisateur seulement le coût de la location de la salle de spectacle.

Pour un spectacle, seront facturés à l'utilisateur le coût de la location de la salle de spectacle et les heures techniques (montage et démontage).

Si une gratuité de la salle de spectacle est accordée, seront facturées à l'utilisateur les heures techniques (montage, régie et démontage).

Pour les établissements scolaires privés sous contrat, pour les associations ou compagnies qui proposent un spectacle en direction des scolaires, seront facturées à l'utilisateur les heures techniques (montage et démontage) et un demi-tarif pour le coût de la location de la salle de spectacle.

Les établissements scolaires publics de Blois bénéficient de la gratuité pour la location des salles et les heures techniques.

Tout utilisateur se doit de régler les frais de SSIAP conformément au marché public de la ville de Blois.

6.2 TARIFS LOCATION SALLES DE L'ESPACE MIRABEAU

Tarifs par demi-journée (<4h)

Salles	Tarifs 2026/2027
Bureau des permanences	12 €
Salles activités, salle ESF	22 €
Salles Léonetti et salle polyvalente Cuisine	60€

NB : Les utilisations supérieures à 4h seront considérées comme une journée.

Pénalité pour défaut d'entretien ménager (coût par heure d'entretien supplémentaire)	2026-2027 60€
---	----------------------